

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1076

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Au pays des mille et un cartels ?

Jean-Christian Lambelet

professeur au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève

Il y a vraiment des modes en économie et en politique comme il y en a dans l'habillement, la littérature ou la musique. Ainsi, depuis quelque temps, l'économie suisse est de plus en plus présentée comme une pauvre vieille chose percluse de rigidités de toutes sortes et cartellisée jusqu'aux yeux. Mais est-ce vraiment le cas ? A cet égard, on peut lire, d'une part, que «sur le terreau d'une législation bienveillante ont pu pousser pas moins de mille cartels, selon l'estimation la plus communément admise» (*L'Hebdo*, 22.11.1990). Mais, d'autre part, on lit aussi sous la plume d'un collaborateur de la Commission des cartels qu'«il n'existe plus aujourd'hui qu'une dizaine de cartels purs et durs» et que si, «dans les années trente, la Suisse était

effectivement un pays très cartellisé, (...) les cartels formels ont aujourd'hui en grande partie disparu». Mille ou dix — l'écart n'est pas mince, on en conviendra.

Nous n'allons pas trancher ici la question de savoir combien il y a effectivement de cartels en Suisse et si la densité cartellaire y est vraiment beaucoup plus élevée que dans d'autres pays, mais nous nous contenterons de quelques réflexions à ce sujet.

Première réflexion: l'absence, dans telle ou telle branche, d'un cartel organisé ne signifie pas nécessairement qu'il y règne une concurrence acharnée. Par exemple, la branche alimentaire est dominée en Suisse par deux ou trois grandes entreprises, à telle enseigne que le degré de concentration y est plus élevé que dans pratiquement tous les autres pays industrialisés. Or, selon une récente étude de l'Université de Bâle (commanditée par la Coop), la concurrence entre les grands

distributeurs suisses est relativement faible, en tout cas en comparaison de ce qu'on peut observer à l'étranger, et il n'est pas exagéré de soutenir qu'ils s'entendent tacitement pour ne pas se rendre la vie mutuellement trop difficile, en s'abstenant entre autres de chercher à augmenter brutalement leur part de marché. Il y a par conséquent peu de vraies guerres de prix entre ces grands distributeurs, avec toutefois quelques exceptions (comme récemment pour le café). Plus généralement, il n'est donc pas certain du tout que l'abolition formelle d'un cartel se traduise nécessairement et toujours par davantage de concurrence, surtout dans un pays où on aime bien la coopération, l'entente, l'harmonie.

Deuxième réflexion: il n'est pas non plus certain du tout que la concurrence agressive («coupe-gorge») et en particulier les guerres de prix, comme on en voit tant aux Etats-Unis (cf. à ce sujet un très intéressant article dans le dernier numéro de *Fortune*), soient vraiment, en dernière analyse, dans l'intérêt des consommateurs. En effet, des fortes fluctuations de prix, des entreprises s'étranglant les unes les autres, des faillites, des concentrations ou démantèlements à répétition — tout cela peut créer un climat d'incertitude propre à décourager les investissements et donc à entraver le développement de la branche.

Dans le même ordre d'idées, tous les cartels ne sont pas nécessairement contre l'intérêt général. Dans l'industrie du ciment, par exemple, il existe un cartel à visage découvert que nous avons eu récemment l'occasion de prendre sous la loupe. Or, c'est grâce à ce cartel que la plus grande partie du ciment transporté en Suisse l'est par le rail, et non par la route, comme c'est le cas partout à l'étranger. En outre, c'est parce qu'il y a un cartel que les cimentiers suisses ont pris, très tôt et spontanément, des mesures poussées pour limiter leurs pollutions atmosphériques, sachant qu'ils pourraient en répercuter le coût sur les prix.

Bref, je crois qu'il faut faire un peu attention avant de se lancer tête baissée dans une croisade anti-cartels et avant d'en attendre des miracles. Il est certain que des abus existent dans plusieurs domaines (articles de ski, produits pharmaceutiques, certaines associations d'importateurs, pour ne prendre que ces exemples), des abus qui doivent être réprimés. Mais cela suffira-t-il pour muscler notre économie, pour modérer l'inflation, pour augmenter les revenus réels, pour combattre le chômage ? On peut en douter. ■

ici et là

Une table ronde débat sur Les enjeux de la conférence de Rio sur l'environnement et le développement aura lieu le lundi 30 mars 1992 de 12.15 à 13.45 heures à l'Hôtel Métropole, 34, quai Général-Guisan, à Genève. Organisation: Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE 6, rue Saint-Ours, 1205 Genève).

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Catherine Dubuis (cd), André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Frances Trezvant Honegger (fth)

Jean-Luc Seylaz, Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Christian Lambelet, Philippe Bieler

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezvant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

A propos de l'effet de serre

L'article «La bataille de l'environnement» de Mario Carera, paru dans DP n° 1073, contient une erreur quant à l'influence des CFC, CO₂ et méthane sur l'effet de serre. Il est dit dans l'article en question que «les CFC, le CO₂ et le méthane sont responsables de près de 90% du réchauffement de la planète».

Or, l'effet de serre est dû, pour deux tiers, à la vapeur d'eau. Le tiers restant, donc 33%, est dû à l'ensemble des autres gaz contenus dans l'atmosphère. Par ailleurs, le CO₂ y participe pour 60%. Son effet de serre est donc de 20% environ.

Quant à la consommation mondiale d'énergie par jour, elle correspond à l'équivalent d'un cube de pétrole de 300 mètres de côté. Les pays industrialisés, ne comprenant que 23% de la population mondiale, en consomment le 70%, soit huit fois plus que le reste de la population de la terre.

Dr. h.c. René A. Strub,
Winterthur